

Certificat

Planification financière

1^{er} cycle

L'École des sciences de la gestion



Le certificat en planification financière de l'ESG UQAM

offre une formation destinée aux personnes œuvrant ou désirant œuvrer comme conseillers en sécurité financière, planificateurs financiers, ou encore comme gestionnaires financiers, et ce, dans les entreprises de services financiers et celles qui se spécialisent en assurance-vie ou en gestion de patrimoine.

Plusieurs avantages

Un réseau

Le programme est offert par l'UQAM, dans le réseau de l'Université de Québec par le biais de la plupart de ses établissements.

Reconnaissance

Possibilité de reconnaissance de cours pour les étudiants ayant déjà complété certaines formations professionnelles.

Partenariat académique avec l'IQPF

offrant annuellement des bourses d'excellence sous forme d'une importante réduction sur les coûts d'inscription au cours de formation professionnelle et à l'examen de l'IQPF.

Entente avec le Canadian Securities Institute (CSI)

permettant de passer directement dans les locaux de l'ESG les examens du cours Fonds d'investissement au Canada (FIC) ou du Cours sur le commerce des valeurs mobilières (CCVM). La réussite de ces cours mène à l'obtention d'un permis en valeurs mobilières auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Le certificat en planification financière

fait partie du cheminement pour l'obtention du titre professionnel d'Assureur-vie certifié (A.V.C.) ou celui d'Assureur-vie agréé (A.V.A.), décernés par la Chambre de la sécurité financière (CSF).



Régime d'études flexible et adapté

Offert à temps **complet** et à temps **partiel**
Plusieurs cours offerts le soir et la fin de semaine



Cours offerts en présentiel, à distance et en mode hybride

Le programme peut être majoritairement suivi à distance.



Offert sur nos 4 campus

- Montréal
- Lanaudière
- Laval
- Longueuil



Une formation à 360° en planification financière

Formation axée sur le conseil financier et la planification financière personnelle. Programme approuvé par l'Institut québécois de planification financière (IQPF) faisant partie de la formation universitaire préalable à l'obtention du diplôme de Planificateur financier décerné par cet institut ainsi que le titre de Planificateur financier (Pl. Fin.) octroyé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Certificat

Planification financière

1^{er} cycle

L'École des sciences de la gestion



CONDITIONS D'ADMISSION

○ Capacité d'accueil

Le programme n'est pas contingenté. Admission aux trimestres d'automne et d'hiver.

○ Informations générales

Ce programme répond aux exigences de formation d'associations professionnelles. À condition de respecter le cheminement obligatoire publié par chacune d'elles, les diplômés pourront obtenir les désignations suivantes :

- Diplôme de Planificateur financier décerné par l'Institut québécois de planification financière (IQPF);
- Titre de Planificateur financier (Pl. Fin.) décerné par l'Autorité des marchés financiers (AMF);
- Titre d'Assureur-vie certifié (A.V.C.) décerné par la Chambre de la sécurité financière (CSF).

Le candidat désireux d'obtenir le diplôme de Planificateur financier de l'IQPF doit suivre le certificat en planification financière dans un cheminement de baccalauréat par cumul de certificats. Il est très fortement recommandé que le certificat en planification financière soit complété en dernier (3^e dans l'ordre des certificats cumulés), afin que les notions servant à l'examen visant à l'obtention du diplôme auprès de l'IQPF soient encore valides.

Alternativement, il est possible de suivre le certificat en planification financière et d'aller à l'examen de l'IQPF en ayant préalablement complété un baccalauréat en administration ou l'équivalent.

Le certificat en planification financière peut également être suivi par les personnes détenant un baccalauréat ou une maîtrise (dans un domaine autre que l'administration, l'économie, le droit, ou l'actuariat) et ayant 2 années d'expérience au Canada reliée au domaine de la planification financière personnelle. Dans ce dernier cas, l'étudiant pourra se qualifier pour passer l'examen d'équivalence de formation académique de l'IQPF, permettant par la suite l'inscription au cours de formation professionnelle exigé pour passer l'examen du diplôme de Planificateur financier.

Le candidat désireux d'obtenir le titre d'Assureur-vie certifié (A.V.C.) doit communiquer avec la Chambre de la sécurité

financière, et ce, dès son admission au programme. Tous les candidats doivent avoir une connaissance satisfaisante du français écrit et parlé. La politique sur la langue française de l'Université définit les exigences à respecter à ce sujet.

○ Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et avoir une expérience attestée d'un an dans le domaine de l'assurance ou des services financiers. *Remarque : Les titulaires d'un DEC en techniques de services financiers et d'assurances sont directement admis au programme (l'expérience n'est pas exigée pour l'admission au certificat).*

○ Base expérience

Posséder des connaissances appropriées, être âgé d'au moins 21 ans et avoir une expérience attestée de 2 ans dans le domaine de l'assurance ou des services financiers.

○ Base études universitaires

Au moment du dépôt de la demande d'admission, avoir réussi au moins 12 crédits de niveau universitaire dans une université québécoise. Une moyenne académique minimale peut être exigée

○ Base études hors Québec

Être titulaire d'un BTS, DTS ou DUT (ou l'équivalent) et avoir une expérience attestée d'un an dans le domaine de l'assurance ou des services financiers. Une moyenne académique minimale de 11 sur 20 ou l'équivalent est exigée.